

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU VENDREDI 6 AOUT 2021

Mise en place de la vérification du Pass sanitaire au Groupe Hospitalier du Havre à compter du lundi 9 août 2021

A compter du lundi 9 août 2021, le Pass sanitaire devient obligatoire pour accéder aux établissements de santé, à l'exception des soins d'urgence.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, le Groupe Hospitalier du Havre met en place une vérification du Pass sanitaire. Cette mesure, qui s'applique sous réserve des cas d'urgence, n'a pas pour effet de limiter l'accès aux soins qui reste garanti à tous.

3 preuves pour un Pass sanitaire valide :



Une tolérance dans l'application de ces mesures sera effective la semaine du 9 août.

Les accès aux sites :

A l'hôpital Jacques Monod, les seuls points d'accès sont les entrées principales Hall Nord et Hall Sud.

Sur les sites de l'hôpital Flaubert et de l'hôpital Pierre Janet, les seuls points d'accès sont les entrées principales situées en bas des sites.

Le respect de ces mesures reste essentiel pour protéger les personnes hospitalisées ainsi que les personnels hospitaliers.